

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Déclaration

de

*S.E. M. Mohammed LOULLICHKI
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc*

devant

*Le Comité préparatoire de la Conférence
des Parties chargées d'examiner le Traité sur
la non-prolifération des armes nucléaires*

New York, 5 mai 2009

Prière de vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la Présidence de nos travaux et de vous assurer de notre plein appui. La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées par Cuba au nom du Mouvement des Non-alignés, les Emirats Arabes Unis au nom du Groupe Arabe et le Nigeria pour le Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Après de longues années d'immobilisme et d'attente en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, la Communauté internationale, semble renouer à nouveau avec l'action collective et multilatérale et voit s'ouvrir des perspectives de progrès sur cette thématique si vitale pour la paix et la sécurité internationales. C'est là un motif de satisfaction et d'espoir pour le Maroc.

Le Royaume du Maroc se réjouit particulièrement de l'engagement, affirmé avec force par le Président Obama, dans sa déclaration prononcée à Prague, quant à la détermination des Etats-Unis d'Amérique d'œuvrer en faveur du désarmement nucléaire. Cet engagement comme celui réitéré à plusieurs reprises par la France et les perspectives très encourageantes du dialogue américano-russe, montrent que l'objectif du désarmement nucléaire énoncé dans l'article 6 du TNP est réalisable.

Nous nous félicitons de ces avancées significatives et formons le vœu, qu'elles seront consolidées dans les mois à venir.

Monsieur le Président,

Il est essentiel de préserver toutes les chances de succès pour la Conférence d'examen du TNP, prévue en 2010. Pour cela, il importe d'éviter les écueils de procédure qui avaient conduit la Conférence de 2005, à un échec.

Ce Comité préparatoire a un rôle essentiel, celui d'aplanir et de résoudre toutes les questions d'organisation et de procédure et de transmettre des recommandations substantielles à la Conférence d'examen, afin de permettre à celle-ci de se consacrer totalement aux questions de fond.

Monsieur le Président,

Le rôle du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, en tant qu'instrument central pour la paix et la sécurité internationale, doit être renforcé.

Cet instrument international, après 41 années d'existence, a montré sa pertinence et son importance.

Certes, les enjeux de la non-prolifération et du désarmement nucléaires se présentent sous un jour différent de celui qui a présidé à la conclusion du TNP, en 1968.

Les incertitudes liées à la nouvelle configuration internationale du début du XXI^{ème} siècle, et les défis liés au risque de terrorisme nucléaire nécessitent un effort d'adaptation afin de répondre collectivement aux problématiques qui n'existaient pas nécessairement, à la fin des années 60.

Bien entendu, l'équilibre sur lequel est fondé le Traité ne saurait, en aucune façon, être remis en cause. Le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, constituent toujours les trois piliers de notre action.

A cet égard, l'obligation d'œuvrer en faveur du désarmement nucléaire constitue un objectif prioritaire pour la Communauté internationale. Si l'on doit se féliciter de l'engagement renouvelé par certaines puissances nucléaires, encore récemment, il est important de poursuivre l'action entamée, en vue d'aboutir à une élimination progressive et complète des arsenaux nucléaires. Pour cela, il s'agit également, pour les puissances nucléaires de s'attacher à réduire le rôle du nucléaire dans les stratégies militaires et de fixer des échéanciers précis sur la réduction des arsenaux existants.

Dans le même esprit, les pays non dotés de l'arme nucléaire ne sauraient, en aucune manière et sous aucun prétexte, s'affranchir de leurs obligations en vertu du TNP. Ces obligations sont incontournables et imprescriptibles. La recherche de la possession de l'arme nucléaire pour les Etats non nucléaires, Parties au TNP, constitue une violation des termes du Traité. Cet aspect essentiel pour la sécurité internationale ne saurait être, ni ignoré, ni contourné.

En même temps, le droit de bénéficier de la coopération internationale pour l'énergie nucléaire à des fins civils ne peut être mise en cause.

Le nucléaire civil constitue un instrument de progrès scientifique et technologique, dont ne serait être privé les pays qui aspirent légitimement à œuvrer en faveur de leur développement économique et social.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc souscrit à la proposition du Mouvement des Non-alignés, consistant à établir un organe subsidiaire sur le désarmement nucléaire au sein du Comité I, et ce, afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Article VI.

Le Maroc réitère, également, l'importance qu'il accorde à l'ouverture de négociations sur un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Malheureusement, treize années précieuses ont été perdues, depuis 1996, date à laquelle ont été conclues les négociations du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Maroc plaide, à nouveau, pour une entrée en vigueur rapide du TICE.

Monsieur le Président,

Etat partie au TNP, le Maroc est fortement attaché à son universalité. Dans cet esprit, il est essentiel que la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP, en 1995 soit respectée et que les progrès réalisés dans sa mise en œuvre soient évalués. Israël, seul Etat de la région à ne pas l'avoir fait doit adhérer au TNP et mettre ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA.

Monsieur le Président,

Les risques de terrorisme nucléaire constituent un défi majeur pour la sécurité internationale. Les risques de trafic de matériaux ou composants nucléaires plaident pour une coopération accrue et pour une prise en compte adéquate de ces dangers et de leurs implications pour la sécurité et l'environnement.

C'est dans cet esprit que le Maroc a souscrit aux objectifs et principes de l'Initiative Globale pour combattre le Terrorisme Nucléaire, dont il a accueilli la réunion inaugurale, le 30 octobre 2006, à Rabat. Cette initiative soutenue par 76 pays vise à renforcer l'effort international en matière de lutte contre les risques de terrorisme nucléaire. Trois années après le lancement de l'Initiative, le Maroc organisera, du 3 au 5 juin 2009, à Rabat, un Séminaire international sur la prévention du trafic illicite des matériaux nucléaires et radioactifs. Ce Séminaire se veut une contribution qualitative aux travaux de la réunion politique annuelle de l'initiative Globale, prévu les 16 et 17 juin, à La Haye.

En conclusion, nous formulons le vœu, que ce Comité préparatoire parviendra sous votre présidence à surmonter toutes les difficultés, en particulier sur les questions de procédure, en vue de donner toutes les chances de succès à la Conférence d'examen du TNP, en 2010, et partant de donner un nouveau souffle à cet instrument international qui demeure essentiel pour la paix et la sécurité internationales.